

**CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR
SUR LES AIDES VISUELLES QUI VOUS SONT PRÊTÉES**

Avec ce guide, la Régie de l'assurance maladie du Québec tient à vous informer de vos obligations quant à l'utilisation des aides visuelles et des accessoires qui vous sont prêtés pour faire différentes activités de la vie quotidienne.

Ce guide comprend quatre sections, soit INFORMATION GÉNÉRALE, AIDES INFORMATIQUES, LISTE DES CENTRES DE RÉADAPTATION et VOTRE CONTRAT.

Le contenu du guide est aussi accessible à l'Audiothèque, un service d'information vocale pouvant être joint au 418 627-8882 ou au 514 393-0103. Il est également accessible sur cédérom à votre centre de réadaptation. Des documents en braille intégral peuvent aussi être consultés à votre centre de réadaptation.

INFORMATION GÉNÉRALE

Vous êtes responsable des aides visuelles et accessoires dont vous prenez possession aujourd'hui. Ceux-ci vous sont prêtés par votre centre de réadaptation et ne peuvent être vendus, loués, donnés ou modifiés.

Si les appareils et accessoires sont perdus, volés ou brisés, vous devrez payer les coûts de remplacement. Nous vous conseillons donc de vérifier si l'assurance que vous détenez couvre ces risques.

À noter qu'un programme d'assurance couvrant le vol ou la destruction des aides attribuées aux personnes ayant une déficience visuelle existe. Vous pouvez obtenir de l'information en téléphonant au 514 282-4274 ou au numéro sans frais 1 800 990-4861. Vous pouvez aussi vous informer auprès du personnel de votre centre de réadaptation, qui pourra vous remettre un dépliant.

Si vous cessez d'utiliser les aides visuelles et accessoires qui vous sont prêtés ou si vous quittez le Québec, vous devrez les retourner à votre centre de réadaptation.

AIDES INFORMATIQUES

Il est important de savoir que vous ne pouvez pas faire de copies ni de mises à jour des logiciels adaptés ou commerciaux prêtés par votre centre de réadaptation.

Pour éviter de nuire au bon fonctionnement de votre ordinateur ou d'avoir à faire faire des réparations, ce qui vous priverait de l'aide dont vous avez besoin, il est important d'obtenir l'autorisation du centre avant d'installer un nouveau logiciel, quel qu'il soit.

Par ailleurs, vous devez installer un logiciel antivirus et en faire la mise à jour recommandée par le fournisseur. Vous devez aussi être prudent au moment de télécharger un logiciel ou un fichier sur Internet. La prudence s'imposera également au moment de sauvegarder des fichiers sur des disques à mémorisation instantanée, des clés de mémoire USB, des disques compacts ou tout autre accessoire de mémorisation pouvant transférer des données d'un ordinateur à un autre.

Finalement, il est à noter que, lors d'une modification ou d'une réparation, votre centre de réadaptation est autorisé à vérifier tout le matériel ou les logiciels se trouvant dans votre ordinateur.

Le contrat que vous signez confirme que le centre de réadaptation vous a avisé de vos obligations et responsabilités et que les aides et accessoires prêtés pour répondre à vos besoins demeurent la propriété de votre centre de réadaptation.

Si vous avez besoin d'information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec votre centre de réadaptation. Le personnel se fera un plaisir de vous répondre.

LISTE DES CENTRES DE RÉADAPTATION

Centre mitissien de santé et de services communautaires
Mont-Joli - 418 775-7261

**Carrefour santé services sociaux de
Jonquière**
Saguenay - 418 695-7700

Institut de réadaptation en déficience physique de Québec
Québec - 418 529-9141

Centre de réadaptation InterVal
Trois-Rivières - 819 378-4083, option 5

Centre de réadaptation Estrie inc.
Sherbrooke - 819 346-8411

Centre de réadaptation MAB-Mackay
Montréal - 514 489-8201

Institut Nazareth et Louis-Braille
Longueuil - 450 463-1710 ou 1 800 361-7063

Centre de réadaptation La RessourSe
Gatineau - 819 777-6261

Centre de réadaptation La Maison
Rouyn - 819 762-6592

Centre de protection et de réadaptation de la Côte-Nord
Baie-Comeau - 418 589-2038 ou 1 866 389-2038

Centre de réadaptation de la Gaspésie
Sainte-Anne-des-Monts - 418 763-3325

Centre de réadaptation Le Bouclier
Repentigny - 450-581-3113 ou 1 888 880-8240

VOTRE CONTRAT

ENGAGEMENT DE LA PERSONNE ASSURÉE

Je, _____ (VOTRE NOM) _____, reconnais avoir pris possession des aides visuelles ainsi que, le cas échéant, des composants et des compléments.

J'ai pris connaissance des renseignements contenus dans le présent guide notamment en ce qui a trait à ma responsabilité, à l'entretien et au retour des aides visuelles et accessoires prêtés.

Je m'engage, tel que le prévoit l'article 3 du Règlement sur les aides visuelles assurées en vertu de la Loi sur l'assurance maladie du Québec, à retourner les aides à un établissement qui a signé avec la Régie de l'assurance maladie du Québec un accord autorisé par le gouvernement si je cesse de les utiliser.

On retrouve le NOM DE LA PERSONNE ASSURÉE, en lettres moulées

Et la SIGNATURE DE LA PERSONNE ASSURÉE OU DE SON RÉPONDANT

DATE -----

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT QUI FOURNIT L'AIDE

NUMÉRO DE DOSSIER DE LA PERSONNE ASSURÉE-----
